

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Il n'y a de la Commune de Fontaux - - - - - 56.4
De la Commune de Corcel - - - - - 56.
De l'hospitail de la paroisse de Montreux - - - - - 23.
En argent 125 fr. Point de bled à l'école
16 pils de vin rouge de l'hospitail autout de
la Commune de Fontaux; Point de bois sans celui que
les enfants apportent en charrette pour leur chauffage

Point.
Le lignon.
Le lignon.
Des communes Corcel & Fontaux
Rien.
Le lignon
Rien.
Point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Jean Pierre Binet

105
A. 53

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

1° Cheneax
a Village de 58 Maisons distant de deux heures en montant, du chef lieu de la Commune.
b Appartient à la Commune de Chatellard.
c De la Paroisse de Montreux. Agence Chatellard
d Vesey.
e Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Trois hameaux appartiennent au ressort de l'école de Cheneax, savoir; Songier, Certit, & Suarennes.
La Circonférence du premier, contient 17 Maisons
celle du second - - - - - 11 Maisons
Et celle du 3^{em} - - - - - 9 Maisons
Ce que joint aux 58 de Cheneax fait - 95 Maisons
a Ils sont éloignés de quart d'heure de Cheneax
b Cheneax fournit actuellement 18 Enfants.
Songier 10. Certit 11. & Suarennes 10. En tout 39 Enfants.
+ Dans ce nombre se comprennent un dixain de petits, qui ne sont en âge de fréquenter l'école qu'en été.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? } 1°. Demi-heure
- a. Leurs noms. } a. Blancbes, Clarens, et Brent. Dans la paroisse.
- b. Leurs distances réciproques. } b. Depuis Blancbes à Clarens, demi-heure, & depuis Clarens à Brent, autant.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? } 5°. Lecture, Religion, Ecriture, Orthographe, Arithmétique, & le Chant des Cantiques.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? } 6°. On tient l'école toute l'année, excepté pendant le Mois d'Octobre.
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? } 7°. Pour la Lecture, le Nouveau Testament, & un abrégé historique du Nieu, avec réflexions, par G. F. Sellen. Pour la Récitation, le Catéchisme d'Ostwald, retour Recueil de Cassages, & un abrégé de Grammaire.
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? } 8°. Il n'en existe point. Le Pasteur de la paroisse chargé par son état de l'inspection des écoles, indique verbalement aux Regens, comment ils doivent remplir leurs devoirs.
- 9°. Durée de l'école chaque jour? } 9°. Pendant les Mois de Mars, Janvier, Février & Mars, on fait 3 écoles par jour, qui durent 2 heures; le reste de l'année, on n'en fait que 2 par jour; Elles durent au moins 2 heures.
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? } 10°. Les enfans sont divisés par le Pasteur, en quatre classes. Dans la 1^{re} sont ceux qui lisent le plus correctement, & qui savent leurs Catéchismes; la 2^e est formée de ceux qui savent un peu moins bien, & qui récitent à la tâche; ceux qui comprennent à lire & à réciter facilement la 3^e. Et ceux qui épèlent la

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? } a. Le ci-devant Baron du Chatellard, après un Examen public, & nomination Du Ministre.
- b. D'où est-il? } b. De Charnex.
- c. Son nom } c. Vincent Ducret.

12°. Non exceptés les Jours de Marché, ou foire dans le District, que les Regens ne sont point tenus, s'ils veulent, de faire l'école.

(3)

- d. Son âge. } d. Trente-trois ans.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? } e. Il est veuf & a un enfant.
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? } f. Depuis 13 ans & demi.
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? } g. Il a été élevé à Charnex, & s'y est occupé de l'agriculture jusqu'à sa 19^e année, qu'on lui a confié la Régence.
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? } h. Dans la Saison qu'il ne fait que 2 écoles par jour; Il est obligé de s'occuper dans son état primitif, avant & après ses écoles, pour trouver un petit supplément à sa mince pension.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?
- a. En hiver, } a. 70.
- b. En été, } b. Le nombre varie de 16 à 25.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? } a. Le Regent a la jouissance d'environ 11 Mois de Jardin, dont la valeur capitale, peut être de 11 francs, & le revenu annuel de dix bat. L'acquisition en a été faite par le Village de Charnex, & les 2^e & 3^e par le hameau de Jongier & la paroisse.
- b. Quelle en est la valeur? } b. Les trois réunis à ceux des Sauvres, d'autant que l'hôpital de Monteur paye la majeure partie de la pension.
- c. Source des revenus. } c. Les Sauvres dont le nombre varie de 10 à 15, ne payent rien; mais le reste des enfans de l'école payent chacun un bat par mois, lors qu'ils fréquentent. Cet objet vaut annuellement & le Regent, de 36 à 40 francs.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? } d. Il a été réparé en 1790.
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? } e. Il n'y a qu'une chambre pour l'école; le reste de la maison est & usage particulière du Regent.
- 15°. Bâtiment de l'école. } e. Le Village de Charnex est entier en Compté, dans l'acquisition, & les 2^e & 3^e le hameau de Jongier & la paroisse. Ils la maintiennent chacun sur ce pied, sans que soit de Sauvrennes y entrent & rien.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? } a. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? } b. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

11°. Il serait fort à propos d'abolir ce genre de Contribution, d'autant plus que l'on remarque qu'il sert de prétexte à des gens qui méconnaissent l'importance de l'instruction, (ou trop intéressés) & faire absenter à leurs enfans, toutes les écoles, hors celles des 3 ou 4 Mois d'hiver. Si à défaut d'autres moyens de payer les Regens, les Bénévoles doivent contribuer; il vaudrait mieux fixer par l'année un prix pour chaque enfant. Les écoles seraient certainement plus fréquentées.

106

2010

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

A. Le Régent reçoit annuellement de l'Hopital de Montreux, argent, 52 francs, froment, 2 quarterons, & Messel 20 quarterons mesure de Sevey. Du bois d'affouage par le moyen d'une bûche par jour qui coûte chaque enfant pendant le temps qu'il faut chauffer la chambre d'école.

B. Ce qui est payé par l'Hopital dérive de son fief & des censés de Duice. Du reste, comme je ne me mêle pas des affaires publiques, je ne le sais qu'par oui-dire.

a. Il n'y en a point.

b. Il n'y en a point.

c. Celle du Chatellard, paye 1A francs par an, & celle des Blanchés 1 franc.

d. Il n'y en a point.

e. Il n'y en a point.

f. Il n'y en a point.

g. Il n'y en a point.

h. Il n'y en a point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

** — Recapitulation des différents objets qui forment la Pension de l'instituteur.*

froment 20 quarterons & Messel 20 = mesure de Sevey

	argent
Terme moyen du produit des Mois mentionnés à l'article 14°	L. 38
Plus en l'article 16°	L. 52
Des Caissees Communales du Chatellard & des Blanchés	L. 18
Revenu du petit Jardin	1
Total	109

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *l'abbaye*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *c'est un village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *il appartient à la commune de l'abbaye avec le Port & les Bioux*

a. De quelle Paroisse? de quelle Agence, ressort-il? *De la Paroisse & de l'Agence de l'abbaye*

d. District *District de la Vallée du lac de Joux*

e. Canton *Canton du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *La circonférence du premier quart d'heure comprend le village de l'abbaye qui contient 41 maisons & six maisons écartées (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Il y a cinq maisons écartées qu'on appelle Groinroux en corve, une maison isolé du côté de Bière à l'Orient dit sur St. Michel*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Elles sont à un quart de lieu de l'abbaye du côté du midi la maison isolé du côté de Bière est à un quart de lieu de l'abbaye, à l'Orient*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Dans les maisons écartées il y a 5 enfants dans celle du côté du Vent & du côté de Bière à l'Orient trois enfants*

107
54